

DÉPARTEMENT
VAL D'OISE
COMMUNE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité



REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
(AVENUE ILE DE FRANCE)

Arrêté n° 098/2022

Le Maire de Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2212-2 et L2213-6

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment en ses articles L325-1 et R417-1,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la délibération n° 148/19 du 19 décembre 2019 approuvant le règlement de voirie,

Vu la demande en date du 06/04/22 présentée par la société PLAYGONES pour le compte de la Ville de Pontoise,

Considérant les travaux d'embellissement ainsi que l'inauguration du Skate Park avenue Ile de France à Pontoise, il convient d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : **Durant la période du 09/05/22 au 20/05/22**, la circulation des piétons et autres activités sportives seront interdits sur l'intégralité de l'espace Skate Park situé avenue ile de France à Pontoise.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en stationnement considéré comme gênant pourra faire l'objet d'un enlèvement conformément aux dispositions de l'article R417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : L'affichage du présent arrêté sera assuré par l'entreprise en charge des travaux, PLAYGONES (Tél : 04 74 28 38 14), et devra être apposé aux abords du chantier 48 heures avant la date de début des travaux conformément aux dispositions applicables relatives à la signalisation temporaire du chantier.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)
Pour le Maire et par délégation

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification pour les personnes intéressées, ou de son affichage, pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Fait à Pontoise, le :

12 AVR 2022



Directeur Général des Services Techniques

Rajmohan KANAGARAJAH